

Rencontre nationale des orchestres à l'école
Relevé de décisions du comité de pilotage du 15 avril 2008

Participants et structures représentées :

DMDTS	Conservatoires de France
DGESCO	FFEM
SCEREN-CNDP	Fédération Arts vivants et départements
Radio France (France Musique)	Conseil des CFMI
Orchestre national de France	Confédération musicale de France
Orchestre Philharmonique de Radio France	Association DRaPOS
	CSFI

Le comité de pilotage a validé le compte rendu de la journée du 19 janvier joint à cet envoi. Ce compte rendu est diffusé à tous les participants à la rencontre ; il sera mis en ligne prochainement par la DMDTS.

Les propositions issues de la rencontre du 19 janvier ont été validées à savoir :

1. Constituer un groupe permanent de suivi des OAE (piloté par la DMDTS)

Ce groupe devrait notamment réunir :

- la DMDTS
- un représentant de l'Education nationale (DGESCO)
- un représentant du CNDP
- un représentant de la CSFI- DraPOS
- une ou deux personnalités représentant des collectivités territoriales
- un représentant des associations départementales
- des représentants des conservatoires
- les responsables des groupes de travail à mettre en place (cf. ci-dessous).

2. Mettre en place un groupe de travail sur la constitution des parcs instrumentaux et l'organisation du mécénat d'entreprise

Ce groupe devra également rédiger un guide technique sur la mise en place des OAE venant compléter les guides réalisés par la CMF, DraPOS et la CSFI.

3. Mettre en place un groupe de travail sur la réflexion pédagogique

- recueil et diffusion des bonnes pratiques,
- propositions pour encourager le développement des pratiques instrumentales collectives,
- propositions de développement d'un répertoire adapté.

4. Mettre en place un groupe de travail sur les formations des intervenants (enseignants de l'éducation nationale, et des conservatoires)

Ce groupe de travail devra s'appuyer sur le CNDP (en charge par ailleurs du suivi des PREAC et des chartes départementales pour le développement de la pratique vocale et chorale dont les missions pourraient être étendues) et les CFMI. Il devra travailler également sur la question des répertoires et de leur publication.